

AR Prefecture

016-211600499 MAIRIE DE BONNES

Reçu le 10/04/2026 Charente

Code Postal 16390

Tél 05.45.98.51.74

mairiebonnes@orange.fr

Site : bonnes.fr

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

2026N° 7

L'an deux mil vingt-six, le vendredi 27 mars, le Conseil municipal de la Commune de BONNES, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Péchère de Chamberlanne Denis

Date de la convocation : 23 mars 2026.

Présents : Mesdames CHASSIN Pascale, MULLER Amélie, FAURE Christine, ADAMY Sandy, Messieurs VALOIS Dominique, AUTHIER Adrien, BERTIEAU Luc, ROUSSILLON Nicolas, CHAILLOUX Alain.

Excusé : VAN HOUTTE Ignace.

Absent : néant.

Monsieur BERTIEAU Luc a été désigné secrétaire de séance.

Monsieur VAN HOUTTE Ignace a donné procuration à Monsieur VALOIS Dominique

OBJET : CREATION DES POSTES D'ADJOINTS

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L 2122-2 et suivants ;

Si le conseil est réputé complet

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article l'article L 2121-2-1

Considérant que le conseil municipal détermine le nombre des adjoints au maire sans que ce nombre puisse excéder 30 % de l'effectif légal du conseil municipal ;

Considérant que le conseil municipal compte 11 membres.

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré, décide la création de deux postes d'adjoints.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme.

Affiché et publié le 09 avril 2026

BONNES, le 27 mars 2026

Le Maire

M Denis Péchère de Chamberlanne

